



Groupe LAURENT-PERRIER

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Assemblée Générale Mixte du Jeudi 24 septembre 2020

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du Groupe Laurent-Perrier, qui s'est tenue le Jeudi 24 septembre 2020, a approuvé sans modification les résolutions relatives aux politiques de rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants mandataires sociaux telles que présentées dans le Document d'Enregistrement Universel 2019-2020, comme suit :

Résolutions	Résultats du vote AG 24/09/2020	Lien vers le Document d'Enregistrement Universel 2019-2020
<p>13^{ème} résolution Approbation de la politique de rémunération, des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du Directoire.</p>	Approuvé à 96,07 %	Paragraphe 4.1.3.2 Pages 101 et s.
<p>14^{ème} résolution Approbation de la politique de rémunération, des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Directoire.</p>	Approuvé à 96,07 %	Paragraphe 4.1.3.2 Pages 97 et s.
<p>15^{ème} résolution Approbation de la politique de rémunération, des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil de Surveillance.</p>	Approuvé à 96,31 %	Paragraphe 4.1.3.2 Pages 104 et s.

32 AVENUE DE CHAMPAGNE – 51150 TOURS-SUR-MARNE – FRANCE
 TEL : 33 (0) 3 26 58 91 22 – FAX : 33 (0) 3 26 58 77 29

LAURENT-PERRIER, S.A. A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE 22 594 271,80 EUROS
 R.C.S. REIMS B 335680096 - SIRET 335 680 096 00021 - APE 6420Z
 CHAMPAGNE LAURENT-PERRIER – CHAMPAGNE SALON – CHAMPAGNE DELAMOTTE – CHAMPAGNE DE CASTELLANE

<p>16^{ème} résolution Approbation de la politique de rémunération, des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du Conseil de Surveillance.</p>	<p>Approuvé à 100%</p>	<p>Paragraphe 4.1.3.2 Pages 104 et s .</p>
<p>17^{ème} résolution Approbation des informations concernant l'ensemble des rémunérations de l'exercice écoulé.</p>	<p>Approuvé à 99,72%</p>	<p>Paragraphe 4.1.3.2 Pages 96 et s.</p>
<p>18^{ème} résolution Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2019-2020 à Monsieur Stéphane Dalyac, Président du Directoire.</p>	<p>Approuvé à 98,51 %</p>	<p>Paragraphe 4.1.3.2 Pages 97 et s.</p>
<p>19^{ème} résolution Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2019-2020 à Madame Alexandra Pereyre, Membre du Directoire.</p>	<p>Approuvé à 100%</p>	<p>Paragraphe 4.1.3.2 Pages 101 et s.</p>
<p>20^{ème} résolution Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2019-2020 à Madame Stéphanie Meneux, Membre du Directoire.</p>	<p>Approuvé à 100%</p>	<p>Paragraphe 4.1.3.2 Pages 101 et s.</p>
<p>21^{ème} résolution Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2019-2020 à Monsieur Maurice de Kervénoael, Président du Conseil de Surveillance.</p>	<p>Approuvé à 99,95%</p>	<p>Paragraphe 4.1.3.2 Pages 104 et s.</p>
<p>22^{ème} résolution Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2019-2020 à Monsieur Patrick Thomas, Vice-Président du Conseil de Surveillance.</p>	<p>Approuvé à 100%</p>	<p>Paragraphe 4.1.3.2 Pages 104 et s.</p>

Tours-sur-Marne, le 25 septembre 2020

Stéphane Dalyac - Président du Directoire